

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.02.04 Du 9 mars 2023
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 9 mars, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 3 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  La Celle Saint-Cloud	Objet : Autorisation de lancement d'une procédure formalisée pour le lot « Sols souples – sols durs – revêtements muraux » du marché de construction d'une médiathèque à La Celle Saint-Cloud <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20230309-DEL2023-02-04-DE Date de télétransmission : 14/03/2023 Date de réception préfecture : 14/03/2023</div>	
SECRETAIRE DE SEANCE : NATHALIE PEYRON	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-1 et L.1414-2, Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2121-2,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 25 POUVOIRS : 10 VOTANTS : 35	Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 1 ^{er} mars 2023,	
POUR : 35	Considérant que suite à la déclaration sans suite pour cause d'infructuosité du lot 9 « Sols souples - Sols durs - Revêtements muraux » du marché 2022 AOO 04 pour la construction d'une médiathèque à La Celle Saint-Cloud, il convient de relancer le lot par un nouveau marché selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert européen,	
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS	Considérant que le marché sera un marché ordinaire à prestation forfaitaire dont le dernier montant estimé, lors de l'analyse des offres du marché 2022 AOO 04, s'élève à 45 343,67 € HT, Considérant que l'analyse des offres sera présentée en Commission d'appel d'offres chargée d'attribuer le marché à la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse après analyse et conformément aux critères qui seront indiqués au règlement de consultation, Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,	
ABSENTS EXCUSES : ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : VALERIE LABORDE A SOPHIE TRINIAC NAÏMA CONTE EL ALAMI A SYLVIE D'ESTEVE FRANÇOISE ALBOUY A BIRGIT DOMINICI PIERRE QUIGNON-FLEURET A JEAN-CHRISTIAN SCHNELL LAURENT DUFOUR A OLIVIER DELAPORTE JULIETTE DECAUDIN A MOHAMED KASMI	DECIDE : D'autoriser Monsieur le Maire a lancé la procédure formalisée pour le lot « Sols souples – sols durs – revêtements muraux » D'autoriser Monsieur le Maire a signé le marché avec la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse après analyse des offres et attribution par la Commission d'Appel d'Offres, et les éventuels avenants à intervenir.	
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 16/03/23 et de sa publication le 16/03/23 Le Maire Par délégation  Aude BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale et Relations aux Citoyens</div>	<p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE</p> 

ANDREE BLOCH A LAURENT
BOUMENDIL
BLAISE VIGNON A PIERRE SOUDRY
MARIE-PIERRE DELAIGUE A OLIVIER
BLANCHARD
STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS
BARATON

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.